

**SDEG 16**

308, rue de Basseau  
16021 ANGOULEME Cedex  
Téléphone : 05 45 67 35 00  
Télécopie : 05 45 67 35 20  
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr  
Site internet : www.sdeg16.fr

**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz  
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
n°2010CS022**

**Comité Syndical du 28 juin 2010**

**Date de convocation : 18 juin 2010  
Date d'affichage : 5 juillet 2010**

**OBJET : Modification des statuts du SDEG 16 - Paiement des sommes dues au SDEG 16 par des personnes de droit privé.**

L'an deux mille dix, le vingt huit du mois de juin à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à l'amphithéâtre du Crédit Agricole, rue d'Epagnac à Soyaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Nombre total de délégués (*) :.....	104
Quorum : .....	53
Nombre de délégués présents au moment du vote : .....	64
Nombre de procurations au moment du vote :.....	3

(\*) *Le nombre total de délégués devrait être de 107, le Syndicat d'Electrification de Blanzac devenu un Secteur intercommunal d'énergies n'ayant pas désigné ses 4 délégués avant le 31 décembre 2008, en application de l'article 31.2 des statuts du SDEG 16, dans le cadre de la représentation automatique, ce Secteur intercommunal d'énergies n'a qu'un seul délégué : le Maire de la Commune la plus peuplée de ce Secteur (Rouillet-Saint Estèphe).*

**Le Président**

**Expose :**

- Qu'il serait souhaitable d'apporter certaines précisions statutaires concernant le paiement des sommes dues au SDEG 16 par des personnes de droit privé.
- Qu'il pourrait ainsi être créé un nouvel article rédigé, comme suit :

**« 8.5 - Modalités de versement des contributions financières dues par des personnes de droit privé :**

Les travaux effectués sous maîtrise d'ouvrage du SDEG 16 faisant l'objet, en tout ou partie, de contributions ou participations financières de personnes de droit privé, ne seront réalisés qu'après le paiement au Payeur Départemental, trésorier du SDEG 16, de l'intégralité des sommes dues. »

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :

**67 voix pour**

**0 voix contre**

**0 abstention**

- Approuve les modifications statutaires proposées par le Président, consistant à la création d'un article 8.5 rédigé, comme suit :

**« 8.5 - Modalités de versement des contributions financières dues par des personnes de droit privé :**

**Les travaux effectués sous maîtrise d'ouvrage du SDEG 16 faisant l'objet, en tout ou partie, de contributions ou participations financières de personnes de droit privé, ne seront réalisés qu'après le paiement au Payeur Départemental, trésorier du SDEG 16, de l'intégralité des sommes dues. »**

- Demande à Monsieur le Préfet de bien vouloir prendre un arrêté modifiant, en conséquence, les statuts du SDEG 16.
- Donne pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*En application des articles L. 5721-4 et L. 3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

*En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus et ont tous les membres présents signé au registre.